



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE MARDI 19 DECEMBRE 2023 A 17 HEURES 30

Sous la présidence de Monsieur Pierre LATTARD

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), MM. Frédéric LEMAGNER et Yannick BOURLÈS (BALMA), M. Marc FERNANDEZ (BEAUPUY), M. Alain ROUX (BRUGUIERES), M. Vincent BOUVIER et Mme Marie PERRET (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Jean-Marc DOMENEGHETTY (L'UNION), M. Jean-Luc FABRE (MONS), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mme Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ et Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) et M. Didier BELAVAL (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : Mme Nicole MIQUEL-BEYLAUD (TOULOUSE METROPOLE) à M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Pierre GODFROY (TOULOUSE METROPOLE) à Mme Agnès MESTRE

Etaient absents excusés : M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mmes Annette LAIGNEAU et Cécile DUFRAISSE et MM. François CHOLLET et Clément RIQUET (TOULOUSE), Mmes Souhayla MARTY et MM. Philippe PLANTADE et Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MM. Gilbert HEBRARD et Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU)

SYNDICAT BASSIN HERS GIROU

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE
SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES ET D'UN POSTE
DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE, ;**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à notre Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le SBHG doit aujourd'hui reconsidérer la structuration de la cellule technique afin de s'adapter aux nouvelles missions liées, plus particulièrement à la mise en œuvre des mesures compensatoires inhérentes à l'émergence de grands projets structurants (3^{ème} ligne de métro sur l'agglomération toulousaine, autoroute Toulouse Castres, liaison ferroviaire Nord Toulousain...).

Vous avez été amenés à procéder lors du Conseil Syndical du 29 mars 2023, à la création d'un poste d'ingénieur et d'un poste de technicien territorial.

A l'heure actuelle, l'Equipe rivière fonctionne de manière très optimale avec 5 agents, à savoir, deux agents de maîtrise, chefs d'équipe, un adjoint technique principal 1^{ère} classe et deux adjoints techniques, nouvellement recrutés suite au départ en disponibilité de trois agents.

Le tableau des effectifs comportant 4 postes d'adjoints techniques dont deux sont à ce jour vacants, il est proposé de procéder à leur suppression.

Par ailleurs, suite à la nomination de Matthieu MAURICE sur le grade d'Ingénieur Territorial, il est proposé de procéder à la suppression du poste de technicien territorial principal 1^{ère} classe qu'il occupait auparavant.

L'ensemble de ces modifications dans la structure des effectifs a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestion de la FPT dans sa séance du 5 décembre 2023.

Si tel est votre avis, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Le Comité Syndical décide la suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux et d'un poste de technicien territorial principal 1^{ère} classe dans les conditions décrites ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs modifié qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 de la manière suivante :

Filière administrative		
	- directeur territorial	1
	- adjoint administratif principal 1ère classe	1
Filière technique		
	- ingénieur principal	1
	- Ingénieur	1
	- Technicien principal 2ème classe	1
	- Technicien	1
	- Agent de maîtrise	2
	- Agent de maîtrise principal	1
	- adjoint technique principal 2ème classe	1
	- adjoint technique	2

ARTICLE 3 :

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à cet effet.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
ET PAR DELEGATION,
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT**

1200700100E
1200700100E
Siège Social : 45 rue Paul Raymond
31200 TOULOUSE